

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia **B3J 1T3**

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

Welding Equipment				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
W355B-192817/A		2018-11	-26	
Client Reference No N° de re W355B-19-2817	éférence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$HAL-222-10574	éférence de SEAG			
File No N° de dossier HAL-8-81109 (222)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2019-01-15			Atlantic Standard Time AST	
F.O.B F.A.B.		7		
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	<u> </u>		
Address Enquiries to: - Adress St-Louis, Catherine	ser toutes questions à:		uyer Id - Id de l'acheteur 1222	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	N° de FAX	
(902) 240-5159 ()		(902) 496-5016		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA BLDG D200, FINANCE 3RD I STN FORCES HALIFAX NOVA SCOTIA	es et construction: L DEFENCE			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



File No. - N° du dossier HAL-8-81109

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4	Service Connexion Postel	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4		
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4	I – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	7
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	9
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	9
6.12	Assurance	9
6.13	LIVRAISON, INSPECTION ET ACCEPTATION	9
ANNEXE	«A»	.10
ÉNON	CÉ DES BESOIN	. 10
ANNEXE	«B»	.14
Critèr	ES OBLIGATOIRES	.14
ANNEXE	« C »	. 18
Base d	E PAIEMENT	. 18
INTÉGRI	τέ	.19

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 $\text{N}^{\circ}\,\text{CCC}\,/\,\text{CCC}\,\text{No.}/\,\text{N}^{\circ}\,\text{VME}\,\text{-}\,\text{FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Le ministère de la Défense nationale exige, à l'installation de maintenance de la flotte de Cape Scott (CSF), les articles suivants: une (1) soudeuse à électrode en tungstène de 800 A; deux (2) soudeuses à électrode de tungstène / tige 400A; deux (2) alimentations électriques pour soudeuses à courant constant et courant constant; trois (3) scelleuses portatives avec distributeur semi-automatique.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.4 Service Connexion postel

« Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 $\text{N}^{\circ}\,\text{CCC}\,/\,\text{CCC}\,\text{No.}/\,\text{N}^{\circ}\,\text{VME}\,\text{-}\,\text{FMS}$

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent Réception des soumissions acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Nouvelle-écosse B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

Adresse email epost Connect Service: TPSGC.RAReceptionSoumissionsNEARBidReceivingNS.

PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: les offres/offres ne seront pas acceptées si elles sont par courriel directement à cette adresse e-mail. Cet e-mail est d'initier une conversation

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique deux (2) exemplaires papier

Section II: Soumission financière un (1) exemplaires papier

Section III: Attestations un (1) exemplaires papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Le soumissionnaire doit soumettre des spécifications et de la documentation descriptive pour les articles énumérés à l'annexe A Énconcé des Besoin.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0069T</u> (2007-05-25). Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 $\text{N}^{\circ}\,\text{CCC}\,/\,\text{CCC}\,\text{No.}/\,\text{N}^{\circ}\,\text{VME}\,\text{-}\,\text{FMS}$

pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

6.2 Énoncé des besoin

L'entrepreneur doit fournir les objets, conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique en date du _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

HAL-222

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W355B-19-2817

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}8\text{-}81109 \end{array}$

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2019.

6.4.2 Points de livraison

FMF Cape Scott CFB Halifax Bâtiment. D200 porte 13 2365 Provo Wallis Halifax NS B3K 5X5

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Catherine St. Louis Spécialiste en Approvisionnement Services publics et Approvisionnement Canada 1713 rue Bedford Row Halifax, Nouvelle Ecosse B3J 3C9

Téléphone: 902-240-5159 Télécopieur: 902-496-5016

Courriel: Catherine.st-louis@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le charge de projet pou	i le contrat est .
Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse ·	

La chargé de projet pour le contrat est :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109 ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Compléter ou supprimer, selon le cas.

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe C, selon un montant total de ______ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2017-08-17), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en Nouvelle-Écosse; et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Critères obligatoires
- e) Annexe C, Base de paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B7500C (2017-08-17) Marchandises excédentaires

6.12 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.13 Livraison, inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.



ÉNONCÉ DES BESOIN

1) Description d'achat

a) L'Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott (IMF CS) doit se procurer et se faire livrer les articles suivants : un (1) soudeuse complète à électrode de tungstène/baguette de 800 A; deux (2) soudeuses à électrode de tungstène/baguette de 400 A; deux (2) appareils d'alimentation de soudeuse à tension et à courant constants; trois (3) soudeuses portatives à dévidoir semi-automatique.

2) Description générale

- a) Les soudeuses de certains ateliers de soudage atteignent la fin de leur vie utile, présentent des défaillances aléatoires et doivent être remplacées pour que les travaux à exécuter puissent se poursuivre.
- b) Le gouvernement du Canada se réserve le droit de s'assurer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées avant l'octroi du contrat, en vérifiant notamment les données techniques figurant dans le ou les documents joints au matériel proposé.
- c) Toute soumission non conforme à l'une des spécifications sera jugée inadmissible. Toute nonconformité relevée après l'attribution du contrat peut entraîner la résiliation de ce dernier.
- d) Le matériel et l'équipement fournis doivent être neufs et exempts de dommage. Tout matériel ou équipement dont on soupçonne une utilisation et/ou un endommagement préalable sera rejeté et retourné.
- 3) Les articles fournis doivent être conformes aux spécifications suivantes.

a) Une (1) soudeuse complète à électrode de tungstène/baguette de 800 A

- i) Détection automatique de la tension d'entrée, sans liaison manuelle; courant monophasé ou triphasé de 208 à 575 V.
- ii) Pédale de commande sans fil.
- iii) Câble d'alimentation d'au moins 8 pi.
- iv) Ensemble de chalumeau.
- v) Chariot.
- vi) Courant continu (c.c.) de sortie/de fonctionnement allant de 5 à au moins 800 A.
- vii) Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 500 A.
- viii) Régulation de fréquence de courant alternatif (c.a.).
- ix) Régulation indépendante de l'amplitude et de l'ampérage.
- x) Sauvegarde d'au moins huit (8) programmes d'enregistrement de paramètres.
- xi) Poids net inférieur à 320 lb, y compris le chariot.
- xii) Hauteur inférieure à 55 po, y compris le chariot.
- xiii) Largeur inférieure à 25 po, y compris le chariot.
- xiv) Profondeur inférieure à 45 po, y compris le chariot.
- xv) Activation du ventilateur ne visant qu'à restreindre la quantité de poussière aspirée à travers la soudeuse.

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{1}{100} \frac{1}{100} \frac{1}{$

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

b) Deux (2) soudeuses complètes à électrode de tungstène/baguette de 400 A

- i) Détection automatique de la tension d'entrée, sans liaison manuelle; courant monophasé ou triphasé de 208 à 575 V.
- ii) Pédale de commande sans fil.
- iii) Câble d'alimentation d'au moins 8 pi.
- iv) Ensemble de chalumeau.
- v) Chariot.
- vi) C.c. de sortie/fonctionnement allant de 3 à au moins 400 A.
- vii) Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 500 A.
- viii) Régulation de fréquence de c.a.
- ix) Régulation indépendante de l'amplitude et de l'ampérage.
- x) Sauvegarde d'au moins huit (8) programmes d'enregistrement de paramètres.
- xi) Poids net inférieur à 260 lb, y compris le chariot.
- xii) Hauteur inférieure à 45 po, y compris le chariot.
- xiii) Largeur inférieure à 25 po, y compris le chariot.
- xiv) Profondeur inférieure à 45 po, y compris le chariot.
- xv) Activation du ventilateur ne visant qu'à restreindre la quantité de poussière aspirée à travers la soudeuse.

c) Deux (2) appareils d'alimentation de soudeuse à tension et à courant constants

- i) Détection automatique de la tension d'entrée, sans liaison manuelle; courant monophasé ou triphasé de 208 à 575 V.
- ii) C.c. de sortie/fonctionnement allant de 15 à au moins 425 A.
- iii) C.c. de sortie/fonctionnement allant de 10 à 38 V.
- iv) C.c. de sortie d'au plus 75 V.
- v) Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 350 A/34 V.
- vi) Prise à 14 tiges servant à connecter des pistolets à bobine, des dévidoirs et des télécommandes.
- vii) Instruments prérégables numériques conçus pour mesurer le courant et la tension de sortie.
- viii) Coffre d'aluminium.
- ix) Poids net inférieur à 82 lb.
- x) Hauteur inférieure à 18 po.
- xi) Largeur inférieure à 13 po.
- xii) Profondeur inférieure à 25 po.
- xiii) Activation du ventilateur ne visant qu'à restreindre la quantité de poussière aspirée à travers l'appareil.

d) Trois (3) soudeuses portatives à dévidoir semi-automatique

- i) Tension de sortie appliquée dans l'arc.
- ii) C.c. de sortie/de fonctionnement d'au plus 300 A.
- iii) Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 300 A.
- iv) Bobine de fil à souder d'au plus 44 lb.
- v) Fonctionnement au moyen d'un fil plein de 0,023 1/16 po
- vi) Fonctionnement au moyen d'un fil à âme en flux de 0,035 5/64 po-
- vii) Réduction au maximum des dépassements de fil assurée par un système de freinage dynamique du moteur de dévidoir.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

Id de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- viii) Protection automatique du moteur contre les surcharges et les surtensions.
- ix) Dégagement sans outil des connexions de câble, de pistolet et de système de tension de dévidoir.
- x) Voltmètre de c.c. et commutateur de polarité de voltmètre.
- xi) Attache et câble de détection de tension d'au moins 12 pi de longueur.
- xii) Coffre résistant aux projections et aux chocs.
- xiii) Capacité de traverser un trou d'homme de 16 po de diamètre.
- xiv) Hauteur maximale de 15 po.
- xv) Largeur maximale de 8 po.
- xvi) Profondeur maximale de 22 po.
- xvii) Verrous de coffre permettant de facilement accéder au fil et comprenant un support à pistolet.

4) Livraison

a) Livraison au plus tard le 27 décembre 2018.

5) Garantie

a) Il faut garantir que l'équipement est exempt de défauts de fabrication et de fonctionnement pendant douze (12) mois, à compter de la date d'installation par un représentant de l'entrepreneur et de la date d'acceptation sur le plan du fonctionnement par le gestionnaire en génie industriel de l'IMF CS ou un délégué de celui-ci. L'entrepreneur doit fournir la maind'œuvre, les pièces et le service sur place pendant la durée de la garantie et prendre des mesures dans les dix (10) jours suivant le signalement d'un défaut par l'officier du génie industriel de l'IMF CS ou son représentant. Toutes les garanties autres que celles précisées dans le présent document doivent être considérées comme valides

6) Homologation

- a) Une fois assemblé, le matériel doit être homologué par un organisme reconnu acceptable et comporter l'étiquette de ce dernier sur sa plaque signalétique ou près de celle-ci. Les organismes suivants sont acceptables. Pour être reconnue comme approuvée, la commande électrique doit présenter l'étiquette de l'un de ces organismes.
 - i) Association canadienne de normalisation (CSA).
 - ii) Entela.
 - iii) Intertek Testing Services.
 - iv) ETL Testing Laboratories.
 - v) Warnock Hersey (WH).
 - vi) Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
 - vii) Underwriters Laboratories Inc. (UL).
 - viii) MET Laboratories Inc. (MET).
 - ix) TUV Rheinland of North America.
 - x) Quality Auditing Institute (QAI).
 - xi) TUV America Inc.
 - xii) Factory Mutual (FM) Approvals.
 - xiii) Omni-Test Laboratories Inc.
 - xiv) Curtis-Straus LLC.

7) Instructions spéciales/supplémentaires

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 $\text{N}^{\circ}\,\text{CCC}\,/\,\text{CCC}\,\text{No.}/\,\text{N}^{\circ}\,\text{VME}\text{-FMS}$

- a) Les coûts indiqués dans les soumissions doivent tenir compte des frais d'expédition/livraison.
- b) Le propriétaire doit obtenir deux (2) exemplaires des manuels relatifs au matériel et à l'entretien.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 $\text{N}^{\circ}\,\text{CCC}\,/\,\text{CCC}\,\text{No.}/\,\text{N}^{\circ}\,\text{VME}\text{-FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

ANNEXE «B»

Critères obligatoires

Pour que l'offre technique de l'offrant soit réactive, l'offrant doit :

- Marquer un (X) à chaque en-tête signifiant que la spécification a été lue et que toute offre satisfera ou excédera la conformité requise avec la spécification écrite et tout dessin de référence contenu dans l'invitation; Et
- 2. Indiquez ou, dans la documentation, cela est démontré en indiquant le numéro de la page; Et
- 3. L'offrant doit démontrer la conformité par la documentation du produit; Et
- 4. Fournissez une fiche de produit qui inclut un système énumérant au minimum tous les composants, la fonction de ces composants, et les consommables dans le système.

Demande de propositio	Énonce des besoins	Spécifications			
n numéro d'article	numéro d'article		OUI	NON	RENVOI
1.	3)a)	Une (1) soudeuse complète à électrode de tungstène/baguette de 800 A			
	i)	Détection automatique de la tension d'entrée, sans liaison manuelle; courant monophasé ou triphasé de 208 à 575 V.			
	ii)	Pédale de commande sans fil.			
	iii)	Câble d'alimentation d'au moins 8 pi.			
	iv)	Ensemble de chalumeau.			
	v)	Chariot.			
	vi)	Courant continu (c.c.) de sortie/de fonctionnement allant de 5 à au moins 800 A.			
	vii)	Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 500 A.			
	viii)	Régulation de fréquence de courant alternatif (c.a.).			
	ix)	Régulation indépendante de l'amplitude et de l'ampérage.			
	x)	Sauvegarde d'au moins huit (8) programmes d'enregistrement de paramètres.			
	xi)	Poids net inférieur à 320 lb, y compris le chariot.			
	xii)	Hauteur inférieure à 55 po, y compris le chariot.			
	xiii)	Largeur inférieure à 25 po, y compris le chariot.			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}8\text{-}81109 \end{array}$

Demande	Énonce	Spécifications			
de	des	·			
propositio n numéro	besoins numéro				
d'article	d'article		oui	NON	RENVOI
	xiv)	Profondeur inférieure à 45 po, y compris			
		le chariot.			
	xv)	Activation du ventilateur ne visant qu'à			
		restreindre la quantité de poussière aspirée à travers la soudeuse.			
2.	3)b)	,			
	3,2,	Deux (2) soudeuses complètes à électrode de tungstène/baguette de 400			
	i)	Détection automatique de la tension			
		d'entrée, sans liaison manuelle; courant monophasé ou triphasé de 208 à 575 V.			
	ii)	Pédale de commande sans fil.			
	iii)	Câble d'alimentation d'au moins 8 pi.			
	iv)	Ensemble de chalumeau.			
	v)	Chariot.			
	vi)	C.c. de sortie/fonctionnement allant de 3			
	,	à au moins 400 A.			
	vii)	Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 500 A.			
	viii)	Régulation de fréquence de c.a.			
	ix)	Régulation indépendante de l'amplitude et de l'ampérage.			
	x)	Sauvegarde d'au moins huit (8) programmes d'enregistrement de paramètres.			
	xi)	Poids net inférieur à 260 lb, y compris le chariot.			
	xii)	Hauteur inférieure à 45 po, y compris le chariot.			
	xiii)	Largeur inférieure à 25 po, y compris le chariot.			
	xiv)	Profondeur inférieure à 45 po, y compris le chariot.			
	xv)	Activation du ventilateur ne visant qu'à restreindre la quantité de poussière aspirée à travers la soudeuse			
3.	3)c)	Deux (2) appareils d'alimentation de soudeuse à tension et à courant constants			
	i)	Détection automatique de la tension d'entrée, sans liaison manuelle; courant			

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}8\text{-}81109 \end{array}$

Demande	Énonce	Spécifications			
de	des	·			
propositio n numéro	besoins numéro				
d'article	d'article		OUI	NON	RENVOI
		monophasé ou triphasé de 208 à 575 V.			
	ii)	C.c. de sortie/fonctionnement allant de 15			
		à au moins 425 A.			
	iii)	C.c. de sortie/fonctionnement allant de 10			
		à 38 V.			
	iv)	C.c. de sortie d'au plus 75 V.			
	v)	Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 350 A/34 V.			
	vi)	Prise à 14 tiges servant à connecter des			
		pistolets à bobine, des dévidoirs et des télécommandes.			
	vii)	Instruments prérégables numériques			
		conçus pour mesurer le courant et la			
	::\	tension de sortie. Coffre d'aluminium.			
	viii)				
	ix)	Poids net inférieur à 82 lb.			
	x)	Hauteur inférieure à 18 po.			
	xi)	Largeur inférieure à 13 po.			
	xii)	Profondeur inférieure à 25 po.			
	xiii)	Activation du ventilateur ne visant qu'à			
		restreindre la quantité de poussière aspirée à travers l'appareil			
4.	3)d)	Trois (3) soudeuses portatives à dévidoir			
	, ,	semi-automatique			
	i)	Tension de sortie appliquée dans l'arc.			
	ii)	C.c. de sortie/de fonctionnement d'au			
		plus 300 A.			
	iii)	Cycle de service d'au moins 60 %, à un c.c. de sortie de 300 A.			
	iv)	Bobine de fil à souder d'au plus 44 lb.			
	v)	Fonctionnement au moyen d'un fil plein de 0,023 - 1/16 po.			
	vi)	Fonctionnement au moyen d'un fil à âme en flux de 0,035 - 5/64 po.			
	vii)	Réduction au maximum des dépassements de fil assurée par un système de freinage dynamique du moteur de dévidoir.			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{1}{100} \frac{1}{100} \frac{1}{$

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

Demande	Énonce	Spécifications			
de	des				
propositio n numéro	besoins numéro				
d'article	d'article		oui	NON	RENVOI
u ai ticle	viii)	Protection automatique du moteur contre	001	IVOIV	KLINVOI
	VIII)	les surcharges et les surtensions.			
		les surcharges et les surtensions.			
	ix)	Dégagement sans outil des connexions de			
		câble, de pistolet et de système de			
		tension de dévidoir.			
	x)	Voltmètre de c.c. et commutateur de			
		polarité de voltmètre.			
	xi)	Attache et câble de détection de tension			
	,	d'au moins 12 pi de longueur.			
	xii)	Coffre résistant aux projections et aux			
		chocs.			
	xiii)	Capacité de traverser un trou d'homme de			
		16 po de diamètre.			
	xiv)	Hauteur maximale de 15 po.			
	xv)	Largeur maximale de 8 po.			
	xvi)	Profondeur maximale de 22 po.			
	xvii)	Verrous de coffre permettant de			
		facilement accéder au fil et comprenant			
		un support à pistolet.			
	4)	Livraison.			
	5)	Garantie.			
	6)	Homologation.			

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-8-81109

Id de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

Base de paiement

Description des livrables	Quantité	Prix unitaire	Prix prolongé
Soudeuse complète à	1	\$	\$
électrode de			
tungstène/baguette de 800 A			
Appareils d'alimentation de	2	\$	\$
soudeuse à tension et à			
courant constants			
Soudeuses portatives à	3	\$	\$
dévidoir semi-automatique			
Manuels de matériel et	2	\$	\$
d'entretien			
Garantie	1	\$	\$
Homologation	1	\$	\$
Livraison	1	\$	\$
		coût total	\$
			Ψ

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-8-81109

Id de l'acheteur - Buyer ID HAL-222 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

INTÉGRITÉ

LISTE DE NOMS

En accord avec la Partie 5, article 5.2.1 – Disposition relatives à l'intégrité – Liste de noms, veuillez completer le formulaire ci-dessous

	Dénomination complete de l'entreprise				
	Adresse de l'entreprise				
	Adresse de l'entreprise				
		Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)			
		Numéro de l'invitation			
		Numéro de l'invitation			
	W355B-192817A				
	Membres	du conseil d'administration (Utilisez le format – Prénom, Nom) Ou mettre la liste en pièce-jointe			
1.	Membre				
2.	Membre				
3.	Membre				
4.	Membre				
5.	Membre				
6.	Membre				
7.	Membre				
8.	Membre				
9.	Membre				
10.	Membre				
		Autoromoniburo			
		Autres membres			
		Commentaires			